PRÉFET DU MORBIHAN *Liberté* *Égalité* *Fraternité* PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE *Liberté* *Égalité* *Fraternité*	***NOTE à l'attention de Monsieur le préfet du Morbihan et Monsieur le préfet maritime atlantique***	Rédigée par : Typhaine Delatouche (DDTM 56) Pierre Misko (préfecture maritime Atlantique) Validée en DDTM par : Yolaine BOUTEILLER Jean-François CHAUVET
		22/03/24

Objet : Note de service interpréfectorale pour la validation des cahiers des charges de mesures contractuelles de 3 DOCOBs opérationnels mais pas encore approuvés par arrêté préfectoral

1. Sites Natura 2000 concernés

Site	Directive	Surface totale - % marin	Opérateur Natura 2000	Présidence	Date de validation du DOCOB en COPIL
FR5300034 « Estuaire de la Vilaine »	« Habitats, Faune, Flore »	4 769 ha 74 %	Eaux et Vilaine + appui OFB	Régine Rosset	13/04/23
FR5310074 « Baie de Vilaine »	« Oiseaux »	6 851 ha 85 %			
FR5300033 « Iles Houat-Hoedic »	« Habitats, Faune, Flore »	17 769 ha 94 %	Commune de Houat + appui OFB	Jean-Luc Chiffoleau	17/01/23
FR5312011 « Iles Houat-Hoedic »	« Oiseaux »	17 322 ha 85 %			
FR5300027 « Massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées »	« Habitats, Faune, Flore »	6 813 ha 58 %	Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres Quiberon + appui OFB	Sophie Le Chat	02/12/22
FR5310093 « Baie de Quiberon »	« Oiseaux »	912 ha 98 %			

2. Cadrage réglementaire

La circulaire du 19 octobre 2010 sur la gestion des sites majoritairement marins mentionne que les contrats Natura 2000 marins sont éligibles sur les sites Natura 2000 pourvus d'un DOCOB opérationnel (§4.2.1 Zone géographique d'application p28/59). Tandis que la note de cadrage relative à la gestion du réseau Natura 2000 en mer en zone maritime atlantique du 05 juillet 2023 prévoit que « *concernant le DOCOB, lorsque celui-ci est rédigé et validé par le COPIL mais n'est pas officiellement approuvé, les mesures de gestion peuvent être mises en place de manière exceptionnelle par le préfet maritime dans cette attente.* ».

Le guide relatif à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres de juin 2019 indique que les contrats Natura 2000 peuvent être signés dès lors que le document d'objectifs (DOCOB) est opérationnel. Il précise (p70) que l'« *on considérera comme opérationnel et permettant donc de signer des contrats [...] un DOCOB non approuvé dont les fiches actions ont été validées par une note de service préfectoral (courrier signé par le préfet)* ».

3. Contexte local spécifique

Les 3 documents d'objectifs - de ces six sites Natura 2000 majoritairement marins - ont été validés en comité de pilotage Natura 2000 entre décembre 2022 et avril 2023.

Pour ces sites, l'analyse risque pêche (ARP) est en cours de réalisation et ne sera pas terminée avant la fin de l'année 2024. Pour éviter de multiplier les consultations préalables, il est proposé de n'approuver les 3 DOCOBs par arrêtés interpréfectorals qu'à issue des démarches d'ARP.

Cependant, de nombreuses actions des 3 DOCOB sont à mettre en œuvre dès début 2024. Les opérateurs Natura 2000 travaillent d'ores et déjà avec les acteurs locaux sur des projets de contrats Natura 2000 (CN2000) dont certains pourraient passer sur l'appel à projet dès début 2024.

Il est donc proposé à votre signature et celle du préfet maritime une note de service interpréfectorale basée sur la « note de service type pour la validation des cahiers des charges de mesures contractuelles lorsque le DOCOB est opérationnel mais pas approuvé » en annexe 2.5 du guide relatif à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres.

PRÉFET DU MORBIHAN *Liberté* *Égalité* *Fraternité* PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE *Liberté* *Égalité* *Fraternité*	***Note de service interpréfectorale pour la validation des cahiers des charges de mesures contractuelles de 3 DOCOBs opérationnels validé en COPIL mais non approuvé par arrêté*** FR5300027 Massif dunaire Gâvres Quiberon et zones humides associées (ZSC) et FR5310093 - Baie de Quiberon (ZPS) FR5300033 - Iles Houat-Hoedic (ZSC) et FR5312011 - Iles Houat-Hoedic (ZPS) *FR5300034 - Estuaire de la Vilaine (ZSC)* et FR5310074 - Baie de Vilaine (ZPS)

Objet : Validation des cahiers des charges de mesures contractuelles

En application des articles R414-8 à 17 du Code de l'environnement explicités dans le guide de gestion des sites Natura 2000 de juin 2019, les contrats Natura 2000 sont mis en œuvre conformément aux cahiers des charges figurant dans le document d'objectifs du site Natura 2000 approuvé par arrêté préfectoral.

Dans l'attente de l'arrêté préfectoral approuvant les documents d'objectifs complets des 6 sites Natura 2000 ci-après :

- FR5300027 Massif dunaire Gâvres Quiberon et zones humides associées (ZSC) et FR5310093 - Baie de Quiberon (ZPS) ⇒ COPIL de validation du DOCOB du 02 décembre 2022,
- FR5300033 - Iles Houat-Hoedic (ZSC) et FR5312011 - Iles Houat-Hoedic (ZPS) ⇒ COPIL de validation du DOCOB du 17 janvier 2023,
- FR5300034 - Estuaire de la Vilaine (ZSC) et FR5310074 - Baie de Vilaine (ZPS) ⇒ COPIL de validation du DOCOB du 13 avril 2023.

et considérant la nécessité de mettre en œuvre le plus rapidement possible les mesures de gestion nécessaires à la restauration et à la conservation des espèces et habitats pour lesquels le site a été désigné, le Préfet de département et le Préfet maritime décident, à titre dérogatoire, de permettre par la présente note, la mise en œuvre des fiches mesures (liste en annexe 1, 2 et 3) et l'utilisation des cahiers des charges des 3 DOCOBs approuvés par les Comités de pilotage des sites Natura 2000 (Cf. CR des COPILs en annexe 4) pour réaliser des contrats Natura 2000 sur ces 6 sites Natura 2000, à compter de leur validation en COPIL.

Cette disposition concerne l'ensemble des fiches « mesures de gestion terrestres et marines » des DOCOBs approuvés en COPIL telles qu'annexées.

Le 10 AVR. 2024

À Vannes
Le préfet du Morbihan

Pascal BOLOT

À Brest
Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,
l'adjoint au préfet maritime chargé de l'action
de l'État en mer,

Jean-Michel CHEVALIER

Copie : DREAL, DDTM, DRASP, Région Bretagne, Président du COPIL, Structure porteuse

Annexe 1 : Liste des fiches mesures de gestion terrestres et marines du DOCOB des sites Natura 2000 FR5300027 Massif dunaire Gâvres Quiberon et zones humides associées (ZSC) et FR5310093 - Baie de Quiberon (ZPS) validé en COPIL du 02 décembre 2022

FICHES MESURES TRANSVERSALES

MT1 Poursuivre l'information et la sensibilisation sur la réglementation en vigeur et intensifier la surveillance sur les zones sensibles
MT2 Poursuivre et encourager les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès du jeune public
MT3 Poursuivre la sensibilisation du grand public
MT4 Développer les actions d'information et de sensibilisation à destination des professionnels
MT5 Améliorer la cartographie des habitats
MT6 Assurer une mise à jour et une gestion des données écologiques
MT7 Assurer une veille sur l'évolution des usages et des nouvelles pratiques de plein air sur le territoire
MT8 Répertorier l'ensemble des événements et manifestations organisés sur les sites pouvant porter atteinte aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire
MT9 Caractériser et définir les zones écologiquement sensibles à l'échelle des sites
MT10 Impliquer les acteurs du territoire dans la gestion du site et maintenir et développer une stratégie commune et concertée de protection et de gestion des habitats et des espèces
MT11 Assurer la prise en compte des enjeux N2000 dans les autres politiques publiques pouvant influencer l'état des habitats et des espèces
MT12 Promouvoir et favoriser l'adhésion aux outils Natura 2000 et veiller à l'application de la séquence ERC "éviter, réduire, compenser" pour les projets sur le site

FICHES MESURES TERRESTRES

TER1 Poursuivre et développer les partenariats avec les autorités militaires et l'unité GRIMP des sapeurs-pompiers pour une meilleure prise en compte des enjeux Natura 2000
TER2 Maîtriser la fréquentation piétonne
TER3 Maîtriser la circulation des cycles et cadrer les nouveaux usages
TER4 Encadrer et gérer les pratiques nautiques pour préserver les habitats d'intérêt communautaire
TER5 Maîtriser la fréquentation équestre
TER6 Contribuer à la maîtrise des regroupements des Gens du Voyage sur les sites Natura 2000
TER7 Encadrer la pratique du camping et le caravaning au sein des zones de loisirs situées sur les habitats dunaires
TER8 Lutter contre la destruction directe des laisses de mer et des végétations associées
TER9 Contribuer à la lutte contre les déchets sur les espaces naturels
TER10 Lutter contre la prolifération du Baccharis et contenir le développement des autres espèces identifiées comme invasives sur les sites
TER11 Suivre l'évolution du front dunaire sur le site
TER12 Lutter contre les fronts de colonisation des espèces ligneuses sur la dune grise
TER13 Lutter contre la fermeture des zones humides intradunaires
TER14 Suivre la mise en oeuvre locale des préconisations du SDAGE Loire-Bretagne qui contriburont à la restauration du bon état écologique des eaux et des milieux humides
TER15 Accompagner les projets de mise en valeur des patrimoines (mégalithique, vernaculaire, historique...)
TER16 Lutter contre la fermeture des prairies humides, des bas-marais et des plans d'eau
TER17 Assurer la gestion de milieux favorables au Damier de la succise
TER18 Limiter l'érosion en favorisant le maintien des végétations de haut de falaise
TER19 Lutter contre la fermeture des landes littorales
TER20 Lutter contre la fermeture des landes intérieures et des prairies sèches

FICHES MESURES OISEAUX

OIS1 Intégrer les enjeux liés aux oiseaux hivernants, en halte migratoire et nicheurs dans la pratique des sports et loisirs de nature
OIS2 Limiter l'impact des chiens sur les oiseaux
OIS3 Veiller à la prise en compte des enjeux N2000 dans le cadre des activités cynégétiques
OIS4 Restaurer les conditions hydrauliques favorables aux habitats des zones humides littorales et aux oiseaux d'eau
OIS5 Engager une réflexion quant à la modification du périmètre de la ZPS au regard des enjeux identifiés
OIS6 Engager un programme d'acquisition de connaissance sur les oiseaux sur le périmètre de la ZPS et de la ZSC
OIS7 Contribuer au maintien des conditions favorables à la nidification des espèces

FICHES MESURES MER

MER1 Maîtriser la pêche à pied de loisirs
MER2 Assurer une pêche professionnelle respectueuse des habitats marins
MER3 Lutter contre les espèces non indigènes marines pour préserver les habitats marins
MER4 Restaurer les conditions hydrauliques favorables aux habitats des zones humides littorales et aux oiseaux d'eau
MER5 Promouvoir des pratiques conchylicoles respectueuses des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
MER6 Accompagner les ports et les acteurs de la plaisance vers une amélioration des pratiques des usagers
MER7 Encourager et accompagner les travaux et les études en faveur de la préservation de l'huitre plate

Annexe 2 : Liste des fiches mesures de gestion terrestres et marines du DOCOB des sites Natura 2000 FR5300033 - Iles Houat-Hoedic (ZSC) et FR5312011 - Iles Houat-Hoedic (ZPS) validé en COPIL du 17 janvier 2023

AC1 - Acquérir et actualiser les connaissances sur le patrimoine naturel terrestre
AC1.1 Actualiser les connaissances sur les habitats naturels HIC et hors HIC
AC1.2 Suivre et évaluer les actions de restauration des HIC
AC1.3 Suivre les populations d'espèces floristiques d'intérêt communautaire et leur état de conservation
AC1.4 Inventorier et suivre les populations d'espèces floristiques à enjeux
AC1.5 Inventorier et suivre les populations d'espèces faunistiques à enjeux
AC1.6 Identifier inventorier et étudier les espèces faunistiques et floristiques remarquables possédant un caractère insulaire fort
AC1.7 Suivre les Espèces Exotiques Envahissantes et mesurer leurs éventuels impacts sur les milieux naturels et la faune sauvage autochtone
AC1.8 Évaluer et suivre les populations d'espèces chassables et mesurer leurs éventuels impacts sur les milieux naturels et la faune sauvage autochtone
AC1.9 Assurer un suivi récurrent sur le lagunage et le Lenn Vras à Hoedic
AC1.10 Suivre l'évolution du trait de côte
AC1.11 Suivre les effets du changement climatique
AC1.12 Assurer la centralisation des données sur le site

AC2 - Acquérir et actualiser les connaissances sur le patrimoine culturel et paysager terrestre
AC2.1 Mettre en place un Observatoire Photographique des Paysages (OPP)
AC2.2 Suivre l'état de conservation des sites patrimoniaux et mettre en place une veille sur l'apparition de nouveaux sites
AC2.3 Mettre en place des fouilles préventives aux projets de construction

AC3 - Acquérir et actualiser les connaissances sur les usages anthropiques terrestres
AC3.1 Évaluer et suivre la fréquentation des îles habitées
AC3.2 Déterminer la capacité de charge de l'archipel
AC3.3 Évaluer et suivre la fréquentation sur les îlots
AC3.4 Réaliser un état des lieux de l'éclairage public et évaluer ses impacts sur la faune

AC4 - Actualiser et améliorer la connaissance des espèces et habitats marins du site et de leurs interactions avec les activités
AC4-1 Réaliser la synthèse locale des suivis et travaux existants
AC4-2 Promouvoir les outils d'observation participatifs
AC4-3 Mener des programmes de consolidation ou d'acquisition de connaissance
AC4-4 Assurer une dynamique territoriale de partage des connaissances

TER1 - Favoriser une gestion douce des HIC, notamment des habitats littoraux
TER1.1 Respecter les dynamiques naturelles du complexe plages et criques
TER1.2 Respecter les dynamiques naturelles du complexe dunaire
TER1.3 Respecter les dynamiques naturelles du complexe côtes rocheuses et îlots

TER2 - Maîtriser et organiser la fréquentation sur les habitats littoraux
TER2.1 Mettre en place des aménagements de maîtrise de la fréquentation et de restauration passive des végétations
TER2.2 Entretenir et adapter les aménagements de maîtrise de la fréquentation
TER2.3 Valoriser des parcours sur le patrimoine des îles intérieures
TER2.4 Écrêter les pics d'hyperfréquentation touristique à l'aide d'un seuil maximal en haute saison

TER3 - Maintenir et restaurer les HIC et habitats d'espèces (milieux ouverts)
TER3.1 Rouvrir des habitats naturels fermés pour retrouver des habitats d'intérêt communautaire ouverts et/ou des espèces d'intérêt communautaire
TER3.2 Gérer de manière raisonnée les milieux ouverts pour atteindre leur bon état de conservation TER3.3 Travailler en concertation avec les ACCA pour l'entretien et l'aménagement des îles intérieures

TER4 - Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités des zones humides
TER4.1 Favoriser une diversité d'habitats dans le marais du Paluden pour l'accueil de la faune
TER4.2 Veiller au bon fonctionnement des ouvrages de régulation des niveaux d'eau
TER4.3 Entretenir, favoriser et recréer des zones d'eaux libres pour l'accueil de l'herpétofaune et de l'entomofaune

TER5 - Intervenir après des dégradations sur les milieux naturels
TER5.1 Restaurer les pelouses littorales selon des techniques de restauration active
TER5.2 Mener des chantiers de suppression d'Espèces Exotiques Envahissantes végétales

TER6 – Améliorer ou maintenir le potentiel d'accueil du site pour l'avifaune littorale et marine
TER6.1 Protéger les sites de nidification du Gravelot à collier interrompu
TER6.2 Limiter la fréquentation des îlots de l'archipel pendant les périodes de reproduction
TER6.3 Améliorer le cheminement des sentiers pour éviter le passage dans les secteurs sensibles TER6.4 Limiter le dérangement des oiseaux à enjeux s'alimentant et se reposant sur l'estran

TER7 – Améliorer ou maintenir le potentiel d'accueil du site pour la faune terrestre
TER7.1 Créer des conditions favorables à l'accueil et à la nidification de l'avifaune terrestre
TER7.2 Favoriser l'accueil des chiroptères
TER7.3 Créer les conditions favorables à l'accueil des invertébrés et de la petite faune
TER7.4 Limiter la pollution lumineuse

TER8 - Gérer les patrimoines historique et culturel, protéger les paysages
TER8.1 Valoriser et donner accès aux éléments et sites patrimoniaux tout en les protégeant
TER8.2 Poursuivre la valorisation du Fort d'Hoedic
TER8.3 Restaurer des éléments de petit patrimoine bâti
TER8.4 Entretenir la végétation sur les sites patrimoniaux

TER/MER1 - Accompagner et sensibiliser les acteurs pour réduire les apports de déchets marins et les pollutions dans le site
TERMER1-1 Prévenir les pollutions en amont
TERMER1-2 Accompagner la filière pêche et mytiliculture
TERMER1-3 Accompagner des initiatives de ramassage collectif de déchets marins
TERMER1-4 Intervenir lors de pollutions accidentelles
TERMER1-5 Sensibiliser les acteurs de la mer

MER1 - Surveiller le développement d'espèces non indigènes invasives et de pathogènes et veiller aux respects des bonnes pratiques dans le site
MER1-1 Assurer une veille des espèces et des pathogènes préoccupants ou prioritaires concernant le site
MER1-2 Accompagner les acteurs du site aux bonnes pratiques

MER2 - Contribuer à évaluer les interactions entre les activités de pêche et les mammifères marins et promouvoir les bonnes pratiques de pêche
MER2-1 Caractériser les interactions pêche/mammifères à l'échelle du site
MER2-2 Encourager l'application des bonnes pratiques de pêche pour limiter les captures accidentelles de mammifères marins dans le site

MER3 - Contribuer à caractériser, et le cas échéant réduire, les interactions entre la pêche professionnelle et les oiseaux marins
MER3-1 Caractériser les interactions pêche/oiseaux marins à l'échelle du site
MER3-2 Encourager l'application des bonnes pratiques de pêche pour limiter les captures accidentelles d'oiseaux marins dans le site

MER4 - Accompagner et promouvoir les bonnes pratiques pour réduire l'impact des ancrages sur les habitats sensibles du site
MER4-1 Promouvoir et installer des dispositifs de moindre impact pour les balisages et les zones de mouillages existantes et les spots de plongée les plus fréquentés
MER4-2 Organiser un groupe de travail « Mouillage de plaisance au sein de l'archipel » afin de réduire les impacts sur les habitats et accompagner la mise en œuvre des solutions retenues

MER5 - Contribuer à évaluer les interactions entre les activités de pêche de loisir et les habitats marins du site et promouvoir les bonnes pratiques de pêche
MER5-1 Caractériser les interactions pêche de loisir/habitats marins à l'échelle du site
MER5-2 Encourager l'application des bonnes pratiques de pêche pour limiter les impacts sur les habitats marins du site

MER6 - Accompagner les mesures issues de l'analyse des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des habitats marins liés aux activités de pêche professionnelle
MER6-1 Caractériser les interactions pêche professionnelle/habitats marins à l'échelle du site
MER6-2 Mobiliser les résultats de l'analyse des risques liés à la pêche professionnelle (ARP) et contribuer à la mise en œuvre les mesures proposées

SENS1 - Promouvoir les enjeux du site et les bonnes pratiques et porter à connaissance les réglementations existantes
SENS1-1 Définir un plan de sensibilisation conjointement avec les partenaires (objectifs, publics cibles, axes, actions, moyens, messages, budget, bilan)
SENS1-2 Diffuser les outils de sensibilisation existants

SENS1-3 Concevoir et diffuser des outils de sensibilisation ludiques à destination des habitants, des touristes et des scolaires
SENS1-4 Intégrer Natura 2000 dans les évènements phares du territoire et programmer des animations avec les associations du territoire à destination des habitants, des touristes et des scolaires
SENS1-5 Organiser des maraudes sur l'archipel pour sensibiliser les usagers aux pratiques favorables aux espèces et habitats marins du site

SENS2 - Impliquer les usagers dans la préservation des enjeux du site Natura 2000 et des terrains du Conservatoire du littoral
SENS2-1 Promouvoir la charte Natura 2000 auprès des usagers du site
SENS2-2 Identifier, former et associer les ambassadeurs/relais locaux à la sensibilisation aux espèces et habitats marins du site et à la promotion des bonnes pratiques
SENS2-3 Accompagner la création et le maintien d'Aire Marine Éducative impliquant les écoles de Houat et Hoedic et créer des liens avec le COPIL
SENS2-4 Promouvoir les sciences participatives

GOUV1 - Assurer l'animation du site Natura 2000
GOUV1-1 Organiser les réunions nécessaires à la gouvernance du site
GOUV1-2 Rechercher et accompagner les porteurs de projets pour mettre en œuvre les actions du Document d'objectifs
GOUV1-3 Produire les bilans annuels de gestion et d'animation
GOUV1-4 Établir et renseigner les indicateurs d'évaluation du tableau de bord
GOUV1-5 Mettre à jour le Formulaire Standard de Données
GOUV1-6 Mettre à jour le Document d'Objectifs et le diffuser

GOUV2 - Veiller à une articulation de la gestion avec les autres politiques publiques et les aires protégées
GOUV2-1 Veiller à une bonne articulation avec les autres politiques publiques
GOUV2-2 Veiller à une bonne articulation avec les autres aires protégées

GOUV3 - Intégrer les enjeux de conservation dans les procédures réglementaires
GOUV3-1 Porter à connaissance les enjeux de conservation dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation
GOUV3-2 Porter à connaissance les enjeux de conservation auprès des services de police

Annexe 3 : Liste des fiches mesures de gestion terrestres et marines du DOCOB des sites Natura 2000 FR5300034 - Estuaire de la Vilaine (ZSC) et FR5310074 - Baie de Vilaine (ZPS) validé en COPIL du 13 avril 20236

GOUV 1 Assurer l'animation du site
GOUV 1-1 Organiser les réunions nécessaires à la gouvernance du site
GOUV 1-2 Produire les bilans annuels de gestion et d'animation
GOUV 1-3 Concevoir et mettre à jour le tableau de bord des indicateurs de suivi et d'évaluation
GOUV 1-4 Participer au réseau d'acteurs de la gestion des espaces naturels
GOUV 1-5 Mettre à jour les bases de données

GOUV 2 Assurer la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les autres politiques publiques et démarches de territoire
GOUV 2-1 Participer aux démarches et politiques publiques contribuant à l'atteinte des objectifs des sites
GOUV 2-2 Assurer une veille sur les projets et programmes qui pourraient concerner le site

GOUV 3 Intégrer les enjeux de conservation dans les procédures réglementaires
GOUV 3-1 Porter à connaissance les enjeux de conservation dans le cadre des projets susceptibles de leur porter atteinte
GOUV 3-2 Porter à connaissance les enjeux de conservation auprès des services institutionnels
GOUV 3-3 Mettre en adéquation les périmètres réglementaires avec les enjeux d'intérêt communautaire

CS 1 Développer des outils de communication pour promouvoir les enjeux du site
CS 1-1 Concevoir une stratégie de communication et de sensibilisation
CS 1-2 S'appuyer sur les canaux de communication existants pour permettre une sensibilisation et communication efficaces

CS 2 Sensibiliser sur les enjeux, les bonnes pratiques et la réglementation existante et valoriser l'implication des acteurs dans la protection du site
CS 2-1 Promouvoir les enjeux du site et les bonnes pratiques et porter à connaissance les réglementations existantes
CS 2-2 Impliquer les usagers dans la préservation des habitats et des espèces du site

AC 1 Acquérir et actualiser les connaissances sur les habitats et espèces
AC 1-1 Mettre à jour la cartographie des habitats marins
AC 1-2 Mettre à jour la cartographie des habitats intertidaux
AC 1-3 Mettre à jour la cartographie des habitats terrestres
AC 1-4 Acquérir et actualiser les connaissances sur les espèces

AC 2 Caractériser les usages et pratiques sur le territoire et leurs interactions avec les espèces et habitats
AC 2-1 Caractériser la fréquentation et les pratiques de pêche de loisir sur le territoire
AC 2-2 Avoir une veille sur les activités émergentes

AC 3 Améliorer la connaissance sur les ouvrages et le fonctionnement hydraulique
AC 3-1 Inventorier les ouvrages et aménagements hydrauliques
AC 3-2 Étudier le fonctionnement hydraulique des zones à enjeu fonctionnel

AC 4 Assurer le suivi des espèces et habitats d'intérêt communautaire
AC 4-1 Contribuer aux suivis existants
AC 4-2 Mettre en place de nouveaux suivis

GHE 1 Restaurer et maintenir l'ouverture des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire
GHE 1-1 Restaurer et entretenir les habitats prairiaux (hors marais)
GHE 1-2 Restaurer et entretenir les marais et prés salés
GHE 1-3 Restaurer et entretenir les complexes dunaires, pelouses et landes littorales

GHE2 Lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes et les Espèces Non Indigènes
GHE 2-1 Organiser des opérations de lutte coordonnées

GHE 3 Réduire l'impact des déchets
GHE 3-1 Enlever périodiquement les macrodéchets déposés sur les milieux naturels
GHE 3-2 Mener des opérations de prévention

GHE 4 Réduire le dérangement et la prédation des espèces d'intérêt communautaire
GHE 4-1 Aménager des îlots pour l'accueil de l'avifaune
GHE 4-2 Baliser à l'aide de bouées de moindre impact une zone autour de l'îlot de Bel-Air
GHE 4-3 Engager une réflexion sur la création de zones de tranquillité/quiétude

GHE 5 Réduire la dégradation physique des habitats subtidaux, intertidaux et terrestres
GHE 5-1 Mettre en place et entretenir des aménagements pour maîtriser la fréquentation sur les milieux intertidaux
GHE 5-2 Mettre en place et entretenir des aménagements pour maîtriser la fréquentation sur les complexes dunaires, haut de falaise, pelouses et landes littorales
GHE 5-3 Promouvoir les mouillages et balisages en dehors des habitats marins sensibles ou l'installation de dispositifs écologiques le cas échéant
GHE 5-4 Accompagner l'analyse de risque pêche du site et intégrer les mesures prises au DOCOB

GHE 6 Mettre en œuvre une gestion optimale des marais retro-littoraux compatible avec les enjeux biodiversité
GHE 6-1 Restaurer et gérer les lagunes de Bétahon
GHE 6-2 Restaurer et gérer le marais du Branzais et de Men Armor
GHE 6-3 Restaurer et gérer les marais et lagunes à enjeu fonctionnel

GHE 7 Préserver et restaurer les corridors et maillages écologiques favorable aux enjeux biodiversité
GHE 7-1 Conserver les arbres sénescents ou morts
GHE 7-2 Conserver ou restaurer une mosaïque de milieu
GHE 7-3 Maintenir ou restaurer les continuités écologiques